

Déroulement des entraînement d'hyper-maniabilité

vendredi 2 novembre 2018, par [Piwi](#)

Organisation

- Les deuxièmes et quatrièmes dimanches après-midi du mois, un terrain privé est mis à disposition pour que les motards qui le souhaitent puissent s'entraîner en hyper-maniabilité.
- Seuls les quatrièmes dimanches de janvier (l'assemblée générale) et de décembre (les fêtes) n'ont pas d'entraînement prévu.

Conditions

- Utilisation de la moto personnelle
- Vous êtes responsable de actes et actions (l'association décline toutes responsabilités en cas de chute)
- Un [abandon de recours à l'année devra être signé](#) pour être en ordre avec la commune qui nous autorise l'utilisation du parking.
- Accès payant de plusieurs manières en payant :
 - Une cotisation de 120€ à la Fédération Belge de Moto-Gymkhana (FBMG)
 - Une cotisation de 120€ à une association affiliée à la FBMG ([Moto-Liberté](#), [Rset](#)).
 - Un accès sur place
- Nous restons ouverts toute l'année. Nous roulons tant qu'il n'y a pas de verglas au sol

Lieu

- Vélodrome de Jemelle (https://osm.org/go/0B_bmUH1?m=)
- Si le lieu change, ce sera indiqué sur la page Facebook.

Informations pratiques

- Lieu : le vélodrome de Rochefort.
- Durée : de 13h30 à 17h
- Moto : utilisation de votre moto
- Prix : Payant par cotisation ou sur place
- Le terrain comportera un circuit Moto-Gymkhana et/ou différents ateliers pour que les motards puissent continuer à perfectionner leurs techniques de maniabilité.
- Aucune formation technique ne sera dispensée. Les [stages](#) sont possible pour perfectionner sa technique.

Réseau

- Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook
- <https://www.facebook.com/groups/Moto.Liberte.asbl/>
- [Quelques vidéos des entraînement](#)
- [Les parcours d'entraînement par année](#)